Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-23

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 14 avril 2026

Objet : Rapport d'activité 2025 du CDG30
PJ : 1

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Didier DART, Stéphane LIBERI, Catherine LANÇON, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO ; Nasséra LEGAL ;

Étaient absents ou excusés :

Frédéric GRAS, Rémi NICOLAS, Nicolas CARTAILLER, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Patrick HIGON, Jean-Yves CHAPELET, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAULLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Maryse GIANNACCINI, Annick CHOPARD

Procurations :

Frédéric GRAS à Liliane ALLEMAND
Rémi NICOLAS à Jean-Michel AZEMA
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Joffrey LEON
Maryse GIANNACCINI à Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance :

Jean-Christian REY

Sur rapport n° 2-6 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Les membres du conseil d'administration décident l'unanimité des membres présents,

Article 1 : D'approuver, le rapport annuel d'activité 2025 présenté.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Article 2 :
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Jean-Christian REY	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 15/04/2026
- La publication par voie électronique le : 15/04/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Rapport d'activité

pour l'année 2025

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard
183 chemin du Mas Coquillard, 30 900 Nîmes
www.cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

SOMMAIRE

Présentation du Centre de Gestion
Édito
Le Conseil d'Administration
L'organisation des services
Les ressources humaines et financières
Évènements marquants

Pôle « Parcours professionnels »
Service « Concours »
Service « Carrière »
Service « Emploi »

Pôle « Affaires juridiques »
Service « Conseil statutaire »
Service « Conseil en organisation »
Service « Archives »
Service « Protection des données »

Pôle « Santé et prévention"
Service « Médecine préventive »
Psychologue du travail
Service « Prévention des risques professionnels »
Mission Handicap

Pôle « Protection sociale »
Service « Assurances statutaires »
Service « Partenariat CNRACL et invalidité »
Service « Instances médicales »
Service « Protection sociale complémentaire »

Pôle « Services supports »
Service « Paie à façon »
Service « Assistance temporaire »
Service « Informatique »
Service « Moyens généraux »

Communication et développement

Contacts

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Édito

L'année 2025 aura été une véritable année charnière pour le Centre de Gestion du Gard : une période de projets ambitieux, de transformation de nos services et de mobilisation collective pour accompagner les collectivités et les établissements publics, dans un contexte où se dessinait déjà l'échéance du scrutin municipal de 2026.

Avec plus de 10 316 agents gérés, 348 collectivités et 115 établissements affiliés, le CDG30 a confirmé son rôle essentiel d'appui, de sécurisation et de proximité auprès des élus et des équipes administratives.

L'année a été rythmée par des temps forts structurants :
– **la modernisation des pratiques**, avec la dématérialisation des copies d'examen, des sensibilisations à l'IA et à la cybersécurité, la préparation du changement d'outil de gestion des visites médicales ou encore le lancement du chantier de refonte du site internet et de l'identité visuelle ;
– **la montée en puissance d'une présence territoriale avec des événements rassembleurs**, comme le colloque « Préparer ensemble les défis de demain » sur les élections municipales, le premier salon de la prévention ou encore le premier colloque consacré à la cybersécurité et à la protection des données ;
– **le renforcement de la culture de prévention et d'accompagnement RH**, avec des services très sollicités – carrière, emploi, prévention des risques, archives, protection des données, mission handicap, assurance statutaire, paie à façon– qui ont accompagné les collectivités, y compris sur le terrain ;
– **l'attention portée à la protection des agents territoriaux**, avec la préparation d'un contrat collectif santé optimisé, pour faciliter la mise en place de la participation à la complémentaire santé obligatoire à compter de 2026.

Ces réussites sont le fruit d'un engagement collectif solide. Je tiens à adresser un remerciement chaleureux à l'ensemble des agents du Centre de Gestion : leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public contribuent chaque jour à la qualité et à la fiabilité des missions exercées. Leur mobilisation constitue la force du CDG30.

Je remercie également les élus du Conseil d'administration, ainsi que l'ensemble des élus du territoire, pour la confiance qu'ils accordent au Centre de Gestion et pour le dialogue constructif qui guide nos actions. Ensemble, nous affirmons une même volonté : accompagner les collectivités du Gard avec ambition, proximité, expertise et responsabilité, afin de garantir un service public local solide et durable.

Fabrice VERDIER
Président du CDG30

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Le conseil d'administration

Les vice-présidents

Jacky REY
Maire d'Aigues-Vives

Frédéric GRAS
Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Jean-Christian REY
Président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Joffrey LEON
Maire d'Uchaud

Les élus

Collectivités

Titulaires	Suppléant-e-s
Jacky REY *Maire d'Aigues-Vives*	**Christine LADET** *Adjointe au Maire de Saint-Marcel-de-Careiret*
Frédéric GRAS *Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan*	**Jean-Bernard GUIHERMET** *Maire de Fons-sur-Lussan*
Joffrey LEON *Maire d'Uchaud*	**Philippe RIBOT** *Maire de Saint-Privat-des-Vieux*
Aurélie GENOLHER *Maire de Massillargues Attuech*	**Sylvie ARNAL** *Maire Le Vigan*
Rémi NICOLAS *Maire de Marguerittes*	**Annick CHOPARD** *Adjointe au Maire de Vauvert*
Liliane ALLEMAND *Conseillère Municipale Vézenobres*	**Sébastien OMBRAS** *Maire de Vézénobres*
Henri CROS *Adjoint au Maire de La Vernarède*	**Fabienne DHUISME** *Maire de Congénies*
Jean-Michel AZEMA *Adjoint au Maire de Fourques*	**Gilles TRAULLET** *Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes*
Jean-Michel PERRET *Maire de Saint-Hilaire-de-Brethmas*	**Florence BOUIS** *Maire Molières-sur-Cèze*
Pierre MAUMEJEAN *Maire d'Aigues-Mortes*	**Jean-François DURAND-COUTELLE** *Maire Saint-Géniès-de-Malgoires*
Pascale FORTUNAT DESCHAMPS *Maire de Vergèze*	**Marie-Andrée DRACS** *Adjointe au Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort*
Nicolas CARTAILLER *Maire de Remoulins*	**Catherine LANCON** *Conseillère Municipale Saint-Privat-des-Vieux*
Patrick HIGON *Adjoint au Maire de Saint-Julien-Les-Rosiers*	**Jean DENAT** *Maire de Vauvert*
Serge CATHALA *Maire de Quissac*	**Stéphane LIBERI** *Conseiller Municipal Arrigas*

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Maryse GIANNACCINI *Maire de Fons-Outre-Gardon*	**Joseph PEREZ** *Adjoint au Maire de La-Grand-Combe*
Farès ORCET *Adjoint au Maire de Villeneuve-lès-Avignon*	**Georges DAUTUN** *Maire de Saint-Jean-de-Ceyrargues*
Jean-Yves CHAPELET *Maire de Bagnols-Sur-Cèze*	**Mylène CAYZAC PRAME** *Maire de Beauvoisin*
Thierry JACOT *Maire de Générargues*	**Nasséra LEGAL** *Conseillère Municipale la Calmette*
Didier DART *Conseiller Municipal La-Grand-Combe*	**Stéphane MATEO** *Adjoint au Maire de Remoulins*
Caroline SAUMADE *Adjointe au Maire Montagnac*	**Françoise LAUTREC** *Adjointe au Maire Le-Grau-du-Roi*

Établissements publics

Titulaires	**Suppléant-e-s**
Fabrice VERDIER *Président CC Pays d'Uzès*	**Olivier MARTIN** *Président CC de Cèze Cévennes*
Jean-Christian REY *Président Com d'Agglo Gard Rhodanien*	**Olivier JOUVE** *Vice-président Com d'Agglo Gard Rhodanien*
Régis BAYLE *Président CC Pays Viganais*	**Marie-Michèle ALVARO** *Vice-présidente CC Pays d'Uzès*

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Le CDG en quelques chiffres

Collectivités affiliées : **348**

Établissements publics affiliés : **135**

Agents gérés (fonctionnaires et contractuels) : **10316**

Conseils d'administration : **6**

Délibérations : **62**

Arrêtés : **745**

L'organisation des services

Au 31 décembre 2025

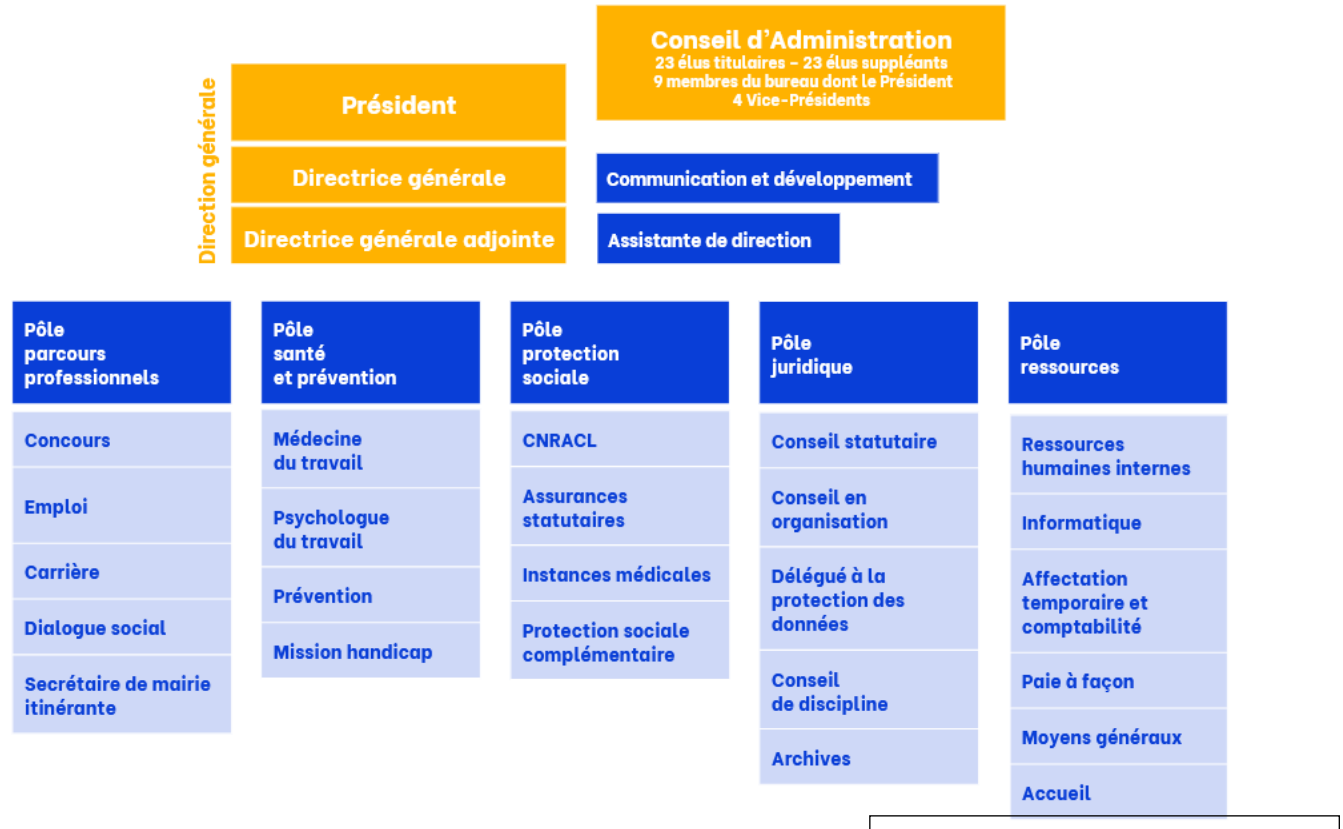

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Les ressources humaines et Financières

Les ressources humaines au 31.12.2025

Nombre d'agents : **55**	Hommes : **9**	Femmes : **46**

Catégorie A : **18**	Catégorie B : **21**	Catégorie C : **16**

> 30 ans : **2**	30 - 50 ans : **26**	+ 50 ans : **27**

Le budget

		2024	2025
↗	Dépenses de fonctionnement	6 041 033 €	**6 559 430 €**
↗	Recettes de fonctionnement	6 357 622 €	**6 690 035 €**
↗	Dépenses d'investissement	299 860 €	**443 486 €**
↗	Recettes d'investissement	220 150 €	**442 231 €**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Total des dépenses de fonctionnement : 6 559 430 €

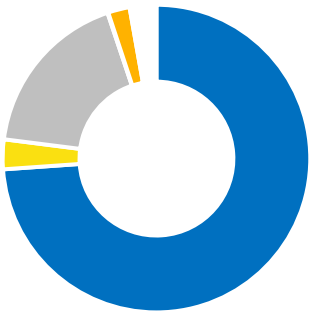

- Charges de personnels et Frais assimilés : 4 846 437 €
- Autres charges de gestion courante : 204 871 €
- Charges à caractères général : 1 169 981 €
- Charges financières : 5 215 €
- Charges exceptionnelles : 149 230 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 183 696 €

Total des recettes de fonctionnement : 6 690 035 €

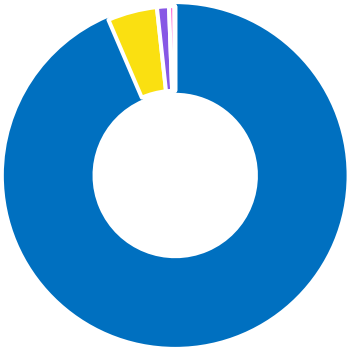

- Produits d'activités : 6 258 408 €
- Dotations, subventions et participations : 316 036 €
- Atténuations de charges : 76 543 €
- Produits de gestion courante : 34 226 €
- Autres produits exceptionnels : 4 422 €
- Quote part des subvention d'investissement : 400 €

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Événements marquants en 2025

21 janvier
Rencontre avec les collectivités adhérentes au service de la Paie à façon

7 avril
Club RH

28 avril
Club des DG, en présence de représentants de la DDFiP et de la Préfecture du Gard

13 mai
Signature d'une convention de partenariat avec la DDFiP

13 et 15 mai
Matinées d'actu' du conseil statutaire

23 mai
Salon des maires
Signature d'une convention avec l'UDCCAS

2 juin 2025
Premiers ateliers de CoDEV du Club RH

Juin
8 demi-journées de réunion du réseau des Acteurs de la prévention (RAP)

10 septembre
Colloque "Préparer ensemble les défis de demain", les enjeux des élections municipales 2026.

30 septembre
Réunion du club des DG

23 octobre
Colloque cyber sécurité "Protéger les données publiques" à l'Ombrière d'Uzès

6 novembre
1er Salon de la prévention du CDG0

24 novembre
Rencontre spéciale préparation des élections à Nîmes Métropole pour les DGS et SGM

25 novembre
2e édition du Salon de l'emploi public à Vergèze :

27 novembre et 4 décembre
Matinées d'actu

9 décembre
Journée de la laïcité en partenariat avec le CDG48

11 décembre
Sessions de sensibilisation à l'IA à destination des élus, à Alès, Uzès et Nîmes

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Pôle parcours professionnels

Service concours

Présentation du service

Le service concours est une mission obligatoire dévolue par les articles L452-34, L 452-35 et L 552-38 du code général de la fonction publique, confiant aux CDG la gestion et l'organisation des concours d'accès aux cadres d'emploi de la fonction publique territoriales, mais également la gestion et l'organisation des examens professionnels par avancement de grade et promotion interne. Les concours constituent l'étape préalable au recrutement des agents territoriaux tandis que les examens professionnels favorisent l'évolution professionnelle des agents titulaires.

Missions du service

- Recensement des besoins annuels auprès des collectivités et établissements publics
- Organisation des concours et examens professionnels
- Gestion des inscriptions aux concours et examens professionnels
- Publication et suivi des listes d'aptitude

	Données	2024	2025
↘	Nombre de concours et examens organisés	6	**5**
↗	Nombre de candidats admis à concourir	824	**2559**
↘	Nombre d'arrêtés réglementaires	44	**28**
↗	Appels téléphoniques * (service accueil)	1286	**1356**
↘	Taux de présence des candidats	88,33 %	**70,73 %**

La donnée de l'année

2197

c'est le nombre de candidats admis à concourir au concours de rédacteur

Fait marquant

Mise en place de la dématérialisation des copies

En 2025, le service concours s'est engagé dans un projet majeur de modernisation : la dématérialisation des copies.

Dans ce cadre, il a sollicité le Centre de Gestion de l'Hérault, coordinateur régional pour l'Occitanie, afin de bénéficier d'un retour d'expérience et d'une formation dédiée au logiciel Concours.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Les agents du service ont ensuite entrepris le paramétrage de l'outil, en collaboration étroite avec le prestataire, afin de définir des procédures adaptées et de se familiariser pleinement avec ses fonctionnalités. Le service informatique du Centre de Gestion a également été mobilisé pour configurer le scanner et installer les applications nécessaires. Plusieurs séries de tests ont permis de vérifier la fiabilité et la fluidité de l'ensemble du processus.
Désormais, les correcteurs interviennent exclusivement en mode dématérialisé. Une visioconférence est automatiquement organisée lors de la mise à disposition des copies dans les espaces qui leur sont dédiés, afin d'accompagner cette nouvelle modalité de correction.
La dématérialisation des copies a officiellement débuté en avril 2025, à l'occasion des trois examens professionnels de technicien principal.

Service Carrière

Présentation du service

La gestion des carrières des fonctionnaires des collectivités et établissements publics affiliés constitue une mission obligatoire du Centre de Gestion, dévolue par les articles L 452-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

Missions du service

- Tenue du dossier de carrière des agents des collectivités affiliées
- Vérification règlementaire des actes individuels
- Suivi de la carrière des agents des collectivités et établissements
- Conseil et accompagnement sur l'évolution statutaire de la carrière des agents
- Organisation et instruction de la promotion interne
- Établissement des listes d'aptitude et leur suivi
- Collaboration avec le service paie à façon pour l'accompagnement et la gestion des carrières des agents des collectivités adhérentes à cette mission

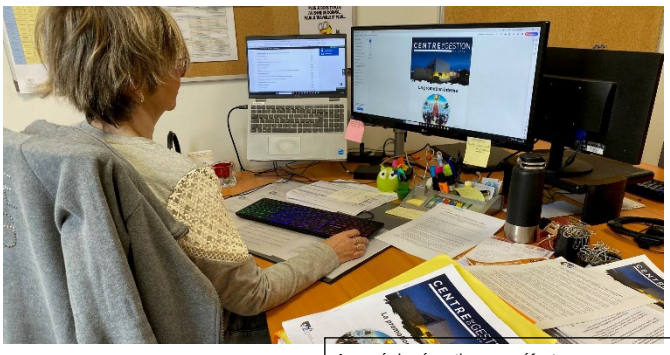

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de fonctionnaires gérés	8979	**8800**
↘	Nombre de contractuels gérés	2207	**1516**
↘	Arrêtés et contrats vérifiés et saisis	24106	**18991**
↗	Nombre de dossiers de promotion interne instruits	529	**554**

La donnée de l'année

7 539 c'est le nombre de mails reçus

4 573 c'est le nombre de mails envoyés

Faits marquants

Actualisation des dossiers individuels
Le service carrière a procédé à une mise à jour massive des données individuelles des agents des collectivités (ajout de données d'état civil et du numéro de sécurité sociale);

Promotion interne
Après une année 2024 marquée par une forte proportion de dossiers liés à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, l'année 2025 a été marquée par une hausse importante du nombre de dossiers déposés par les collectivités, avec une grande diversité des cadres d'emploi concernés. Une mobilisation exceptionnelle du service a été nécessaire afin d'instruire l'ensemble des dossiers.

De nouvelles lignes directrices de gestion pour les prochaines années
Au travers d'une démarche de concertation avec des élus et représentants des agents des collectivités, les lignes directrices de gestion déterminant les critères de promotion interne ont été revues en 2025 et seront effectives au 1er janvier 2026, pour une durée de 6 ans (sauf révision en cours de période).

Service Emploi

Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires en matière d'emploi, conformément aux articles L 452-2 et suivants du code général de la fonction publique. Le service a pour vocation de faciliter le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux grâce à la diffusion des offres d'emploi, la promotion de l'emploi public territorial, le développement des partenariats et l'accompagnement des agents. Le service a

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

également pour mission obligatoire de faciliter la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de moyens dans la recherche d'un reclassement (période de préparation au reclassement).

Missions du service

Missions obligatoires :

- Information générale sur l'emploi publica
- Publicité des créations et vacances d'emploi de catégorie A, B et C sur le site emploi territorial
- Conseil en évolution professionnelle :
- Assistance au reclassement et accompagnement à la mobilité
- Aide à l'élaboration de projet professionnel
- Aide au retour à l'emploi des agents en fin de disponibilité
- Prise en charge et accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)
- Suivi et élaboration du rapport social unique (RSU)
- Mise en place et développement d'un réseau de secrétaires généraux de mairie

Missions facultatives :

- Service d'assistance temporaire (SAT) : recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Organisation des commissions de sélection pour la promotion interne dérogatoire des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)
- Aide au recrutement : assistance aux collectivités pour le recrutement sur des emplois permanents

Tableau de bord

	Donnée	2024	2025
↘	Nombre de déclarations de vacances d'emplois publiées	2887	**2952**
↗	Nombre d'offres d'emploi publiées	1347	**1737**
↗	Nombre de candidats inscrits sur la plateforme emploi territorial	542	**739**
↗	Nombre d'entretiens dans le cadre du conseil en évolution professionnelle	144	**146**
	Nombre de fonctionnaires momentanément privés d'emplois gérés par le CDG	7	**7**
↘	Nombre de collectivités qui ont sollicité le CDG pour une recherche de candidats	45	**59**
↗	Nombre d'agents concernés par la sélection en vue de la promotion interne dérogatoire	4	**4**
↘	Nombre d'emplois pourvus	940	**1856**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

↗	Nombre secrétaires généraux de mairie présents aux réunions du réseau	116	**156**

La donnée de l'année

1856

c'est le nombre d'emplois pourvus sur le territoire

Faits marquants

Réseau des secrétaires généraux de mairie
Le Centre de gestion a poursuivi tout au long de l'année l'animation des rencontres destinées aux secrétaires généraux de mairie. Le dernier rendez-vous de l'année, organisé à Nîmes, a réuni plus de 150 participants autour d'une thématique centrale : la préparation des élections municipales de 2026.

Salon de l'emploi public – CLEP 30
Les acteurs de la fonction publique du Gard se sont réunis régulièrement au cours de l'année afin d'échanger sur leurs pratiques et de coordonner l'organisation de la deuxième édition du Salon de l'emploi public du Gard. Vingt structures ont participé à l'évènement, qui a accueilli plus de 600 visiteurs. Ce salon a permis de renforcer la visibilité des employeurs publics et de mettre en lumière leurs besoins en recrutement.

Présence du service Emploi sur les forums de l'emploi
Le Centre de gestion du Gard a été présent sur plusieurs salons et forums de l'emploi : le forum étudiant de l'IUT de Nîmes, le salon organisé par Défense Mobilité, les salons TAF d'Alès et de Nîmes, le forum de la CCPG et le salon de l'emploi public de Vergèze. Les conseillères emploi ont pu informer le public sur les modalités d'accès à la fonction publique territoriale et accompagner les demandeurs dans leur recherche d'emploi auprès des collectivités et établissements publics du Gard.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Pôle juridique

Service Conseil statutaire

Présentation du service

Le service d'assistance juridique statutaire, également connu sous le nom de « conseil statutaire », est un service obligatoire du CDG30 ayant pour objectif d'apporter un appui juridique aux collectivités et établissements publics dans le domaine des ressources humaines. Service d'expertise, le rôle des juristes est d'orienter et aider à sécuriser les décisions des employeurs locaux en matière de gestion des ressources humaines, tout en leur apportant une lecture de la réglementation faisant le lien entre la théorie et la réalité du terrain.

Missions du service

- Assistance juridique statutaire pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés (article L.453-38 du CGFP)
- Référent déontologue et laïcité (articles L.124-2 et 3 du CGFP)
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (article L.452-43 du CGFP)
- Fonctionnement du conseil de discipline (article L.453-38 du CGFP)

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↘	Nombre de conseils donnés aux collectivités par mail	5 463	**5 047**
↗	Nombre de conseils donnés aux collectivités par téléphone	4 361	**4 827**
↗	Nombre de conseils donnés aux collectivités à l'occasion d'un rendez-vous	20	**38**
↘	Nombre de saisines du conseil de discipline	12	**11**

La donnée de l'année

27

c'est le nombre de rendez-vous assurés au sein des collectivités au titre des interventions de terrain du service d'assistance juridique statutaire

Fait(s) marquant(s)

Le service d'assistance juridique statutaire a engagé la mise en place d'interventions directement au sein des collectivités. Cette nouvelle modalité d'accompagnement, fondée sur des permanences et des temps d'échange sur site, permet aux juristes de mieux appréhender les conditions concrètes de travail des agents et les réalités

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

organisationnelles des structures, afin d'adapter au plus près leurs conseils juridiques aux situations rencontrées. Les retours des collectivités bénéficiaires sont unanimement positifs, soulignant la pertinence, la réactivité et la valeur ajoutée de cette approche de terrain. Cette prestation innovante a permis de débloquer des situations complexes en matière de ressources humaines, d'apporter des réponses opérationnelles à des problématiques sensibles et de renforcer la relation de confiance entre le service et les collectivités accompagnées.

Conseil en organisation

Présentation du service

Le service conseil en organisation accompagne les employeurs territoriaux dans la modernisation de leur fonctionnement et la gestion de leurs ressources humaines. Il réalise des études organisationnelles et des diagnostics pour optimiser l'efficacité de l'action publique tout en valorisant le capital humain. Les conseillers en organisation interviennent sur la définition des processus de travail et l'accompagnement au changement lors de restructurations. Grâce à une méthodologie participative, le service co-construit des solutions adaptées aux enjeux spécifiques de chaque collectivité territoriale ou établissement public.

Missions du service

- Études organisationnelles
- Instauration du RIFSEEP
- Rédaction des lignes directrices de gestion
- Élaboration du règlement intérieur
- Rédaction de diverses délibérations en lien avec l'organisation du temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Tableau de bord

	Donnée	2024	2025
↘	Nombre de conseil en organisation	10	**5**

La donnée de l'année

13

c'est le nombre d'ateliers organisés dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre des préconisations présentées dans le cadre des études organisationnelles.

Fait(s) marquant(s)

Le CDG30 a été sollicité par la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie pour participer à un conseil en organisation d'envergure pour le compte du CDG65 (Hautes-Pyrénées). En 2025, le CDG30 a donc collaboré avec le CDG65, le CDG48 et le CDG81 pour accompagner la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à réinterroger son dimensionnement et la pertinence de son organisation. Cette expérience inédite a permis la mutualisation des compétences de plusieurs centres de gestion afin de proposer des solutions d'accompagnement au changement adaptés aux besoins exprimés par l'autorité territoriale.

Service Archives

Présentation du service

Le service archives est un service facultatif, créé en 1999, sur la base de l'article L 452-40 du Code général de la fonction publique, afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics en matière d'archivage.

Missions du service

- Réaliser des travaux d'archivage pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent
- Tri et éliminations
- Classement et inventaire
- Sensibilisation du personnel
- Rédaction de tableaux de gestion
- Préparation au dépôt d'archives auprès des Archives Départementales
- Réaliser des travaux d'archivage pour le CDG30
- Aide à l'archivage pour les services
- Réception, traitement et inventaire des versements d'archives
- Réalisation des éliminations réglementaires
- Publication d'articles pour le Cyber'actu

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	34	**47**
↗	Nombre de mètres linéaires d'archives traités au CDG	10	**50**

La donnée de l'année

150

collectivités ont fait appel au service archives depuis sa création il y a 25 ans, soit plus de 300 interventions et 2158 jours d'intervention cumulés.

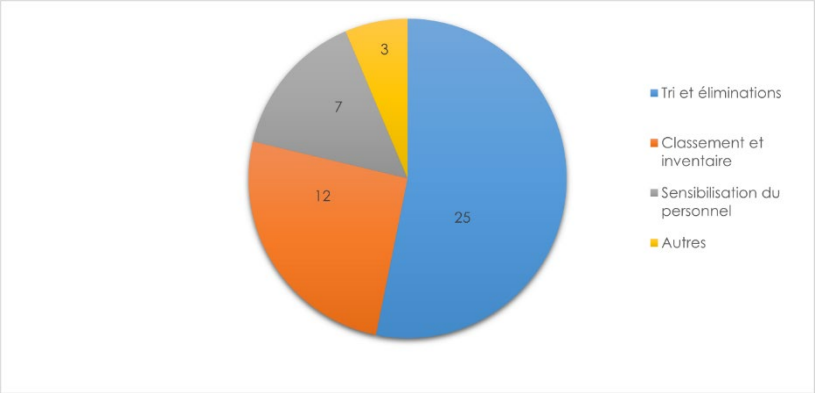

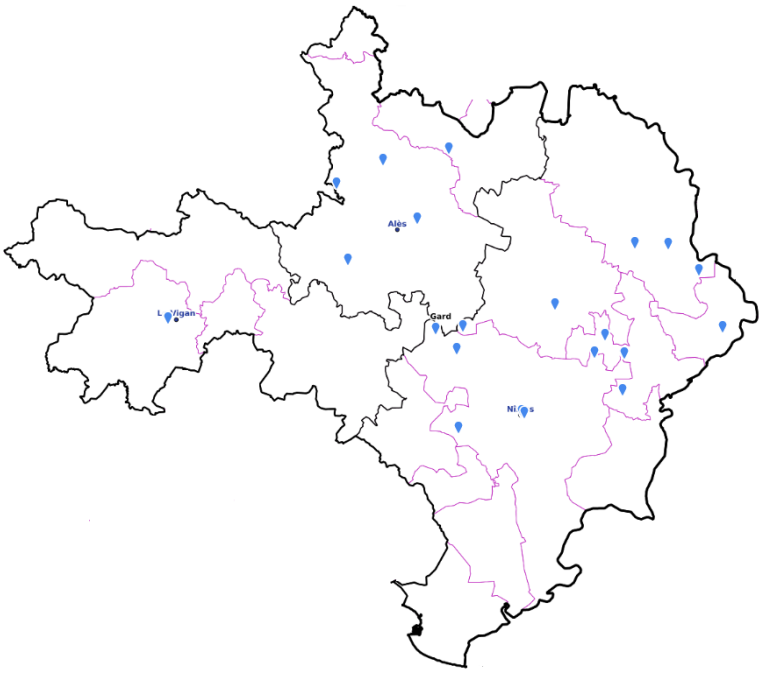

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Fait(s) marquant(s)

Le service archives a pu élaborer la charte d'archivage du CDG30 et sensibiliser l'ensemble des agents afin de mettre à jour les procédures de traitement et les versements d'archives tout en effectuant les missions en collectivité sans difficultés.

Service Protection des données

Présentation du service

Créé en 2018 à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service « Protection des données » est un service facultatif qui apporte un soutien aux collectivités et aux établissements publics dans leur mise en conformité avec cette réglementation en leur proposant la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé.

Missions du service

- Assistance juridique pour les collectivités et les établissements publics afin de les accompagner dans la mise en conformité au RGPD
- Réalisation d'audits et mise à jour annuelle
- Recensement des traitements de données et aide à la rédaction du registre de traitements et du registre des sous-traitants
- Conseils aux collectivités et établissements publics, et réponses à leurs interrogations en matière de protection des données
- Sensibilisation des élus et des agents aux enjeux de la protection des données, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle
- Soutien et accompagnement des collectivités et établissements publics dans leurs relations avec la CNIL et avec les usagers
- Mise en conformité du CDG30 vis-à-vis de la législation sur la protection des données

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	128	**147**
↗	Nombre d'inscrits aux "Cyber matinées"	46	**56**
↘	Nombre de déplacements en collectivité	58	**50**

La donnée de l'année

1er

c'est le premier colloque consacré à la cybersécurité et à la protection des données des collectivités territoriales et établissements publics du Gard.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Fait(s) marquant(s)

Sensibilisation interne au RGPD
Le CDG30 a poursuivi en 2025 ses actions de sensibilisation interne aux enjeux du RGPD grâce aux « Cyber Cafés ». Ces rendez-vous matinaux ont permis aux agents d'appréhender, de manière à la fois efficace et conviviale, les principaux risques liés à l'utilisation des données personnelles.

Cyber matinées à destination des collectivités
Dans la continuité de 2024, des « Cyber matinées » ont de nouveau été organisées en 2025 à destination des collectivités et établissements publics du Gard, avec le soutien des intercommunalités partenaires. Les communautés de communes Cèze Cévennes et Causses Aigoual Cévennes ont ainsi accueilli des sessions d'échanges constructives autour des enjeux de la protection des données.

Accueil d'une stagiaire en apprentissage
Le service Protection des données a accueilli en 2025 une stagiaire en apprentissage, témoignant de la volonté du CDG30 de contribuer activement à la formation des futurs professionnels du service public. Cette collaboration a permis de transmettre un savoir-faire opérationnel en matière de RGPD et de cybersécurité.

Organisation d'un colloque sur la protection des données
En partenariat avec ses acteurs institutionnels, le CDG30 a réuni élus et agents à Uzès pour la première édition d'un colloque consacré à la protection des données. Cette rencontre a permis de faire le point sur les grands enjeux de la sécurité numérique. Elle a proposé des recommandations pratiques pour réagir face à une cyberattaque, un retour d'expérience des agents du CIG de Versailles, l'intervention de la Section opérationnelle de lutte contre les cybermenaces du Gard, ainsi que des ateliers animés par plusieurs professionnels spécialisés.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Pôle santé et prévention

Service médecine préventive

Présentation du service

Le service de médecine préventive du CDG 30, créé en 1994, est un service facultatif destiné à accompagner les employeurs publics dans le respect de leurs obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail. Il se conforme notamment aux exigences du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale. Ce décret impose aux employeurs de mettre en œuvre l'ensemble des mesures destinées à préserver la santé et améliorer les conditions de travail des agents placés sous leur responsabilité.

Missions du service

- Suivi médical des agents : réalisation des visites obligatoires, des visites, de reprise après arrêt de travail…
- Conseil aux employeurs et agents : accompagnement dans la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes et le maintien dans l'emploi.
- Prévention des risques professionnels analyse des postes et des environnements de travail, identification des risques, recommandations d'aménagement et propositions d'actions d'amélioration.
- Actions de santé au travail : Interventions sur le terrain visant à préserver, améliorer et promouvoir la santé des agents au sein même de leur environnement professionnel.

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	351	**362**
↗	Nombre d'agents suivis	10 678	**11343**
↗	Nombre de visites médecins programmés	1704	**1886**
↘	Nombre Entretiens infirmiers programmés	2024	**1874**
↘	Absentéisme aux visites	400	**295**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

La donnée de l'année

3760

c'est le nombre de visite programmée dont 1886 visites médecins, 1874 entretiens infirmiers.

Fait(s) marquant(s)

Modernisation de la gestion des visites médicales
Une démarche a été engagée pour accompagner le changement de logiciel dédié à la gestion des visites médicales du service de médecine, ainsi qu'à la centralisation des données de l'ensemble des services du pôle. Cette nouvelle solution améliorera non seulement la gestion quotidienne, mais aussi la coordination pluridisciplinaire, grâce à l'accès à des tableaux de bord et à des indicateurs facilitant le pilotage de l'activité.

Service psychologie du travail

Présentation du service

Le service de psychologie du travail du CDG30, mis en place en 2018, est un service facultatif destiné à répondre aux obligations règlementaires des employeurs publics en matière de santé et sécurité au travail. Il répond notamment aux dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, qui impose de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur responsabilité.

Missions du service

La Psychologue du travail peut intervenir pour accompagner les collectivités et les agents dans divers domaines.

Accompagnement individuel :

- Entretiens avec des agents en difficulté : souffrance au travail, conflit, épuisement professionnel, ...

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

- Appui lors de la reprise d'activité : entretiens individuels puis en collectif si nécessaire.
- Orientation des agents vers d'autres dispositifs ou professionnels si nécessaire.
- Il s'agit d'un soutien psychologique, mais pas de suivi thérapeutique comme un psychologue clinicien (perspective professionnelle).

Accompagnement collectif :

- Gestion des conflits : aide à la résolution des conflits entre agents ou équipes.
- Groupes de parole et gestion de crise (incident par exemple).
- Mise en place d'actions de sensibilisation autour de la QCVT.
- Accompagnement et soutien au changement.

Autres missions :

- Enquêtes administratives.
- Cellules de signalement.

Tableau de bord (sur 7 mois en 2025)

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	105	**109**
↘	Nombre de nouveaux agents accompagnés	101	**52**
↘	Nombre de cellules psychologiques après un événement traumatisant/vécu comme traumatisant	0	**4**

La donnée de l'année

43

c'est le nombre d'agents accompagnés par le service issus de la filière administrative sur 93 accompagnements au total.

Fait(s) marquant(s)

L'accompagnement à la reprise d'activité

Au cours de l'année, cinq accompagnements à la reprise d'activité ont été mis en place à la suite d'arrêts de travail pour raisons de santé. Les objectifs sont divers : sécuriser la reprise professionnelle de l'agent et favoriser des conditions adaptées, tant pour l'agent que pour la collectivité.

Cet accompagnement s'articule en deux temps :

- Le premier est la réalisation d'un ou plusieurs entretiens individuels avec l'agent durant son arrêt de travail (évaluer sa situation, identifier ses appréhensions éventuelles, déterminer les conditions de reprises souhaitées)

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

- Le second est l'organisation d'un entretien au sein même de la collectivité, réunissant l'agent, son employeur et la psychologue du travail. Cet échange permet de définir les modalités de reprise, de cibler les points de vigilance et de favoriser un dialogue constructif entre les différentes parties.

Cette intervention contribue à anticiper d'éventuelles difficultés, à sécuriser le retour en poste et à soutenir le maintien durable dans l'emploi.

Service prévention

Présentation du service

Le service de prévention du CDG 30, créé en 2001, est un service facultatif destiné à accompagner les employeurs publics dans le respect de leurs obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail. Il se conforme notamment aux exigences du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale. Ce décret impose aux employeurs de garantir la protection de la santé de leurs agents et prévoit, à l'article 5, l'obligation pour chaque collectivité et établissement public de désigner un ACFI.

Missions du service

- Assurer la mise en œuvre de la fonction d'inspection au sein des collectivités avec le contrôle des conditions d'application des règles définies par le Code du Travail et propositions d'amélioration (visites inspection, présences en CST).
- Apporter un appui méthodologique et des outils de prévention.
- Sensibiliser et conseiller les différents acteurs de la prévention.
- Développer une culture prévention au sein des collectivités.

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	293	**300**
↗	Nombre de participation F3SCT	17	**18**
↗	Nombre de visites d'inspection	95	**126.5**
➔	Nombre d'enquêtes / visites F3SCT	3	**3**
↘	Nombre de prestations individualisées *	5 DU	**4 DU + 4 en cours / 2 FNP***
↘	Nombre d'enquêtes administratives	8	**4**

* DU (Document unique) / FNP (Fonds national de prévention).

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

La donnée de l'année

42

c'est le nombre de collectivités, représentées par 60 agents, qui ont participées à l'une des 8 demi-journées du réseau des acteurs de la prévention organisées sur l'ensemble du territoire gardois en juin 2025.

Ces groupes de travail, sur la thématique du document unique, ont été réalisés de manières pluridisciplinaires par les agents du pôle (ACFI, infirmier et correspondant handicap). L'occasion de rappeler l'obligation d'actualisation du DU, notamment pour prétendre à certaines aides d'achat de matériel (Fond national de la Prévention).

Fait(s) marquant(s)

Renforcement des actions de prévention
Les collectivités sollicitent de plus en plus le service pour des actions de prévention ciblées, qu'il s'agisse de rédiger des documents, d'apporter une expertise sur un risque particulier ou d'analyser un métier. Peu à peu, les démarches préventives s'affirment ainsi comme une priorité, prenant le pas sur les interventions exclusivement curatives.

Premier salon de la prévention
Le premier salon de la prévention, organisé le 6 novembre à Marguerittes, a réuni 115 participants venus partager leurs retours d'expérience, qu'ils portent sur les risques physiques ou psychosociaux. La journée a été animée par des présentations, des ateliers, des démonstrations de matériel et de nombreux temps d'échanges, favorisant une dynamique collective autour de la culture de prévention.

Mission handicap

Présentation du service

Depuis le 1er janvier 2016, le CDG30 a conventionné avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) afin d'accompagner les collectivités territoriales affiliées dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires relatives au maintien dans l'emploi et à l'insertion des personnes en situation de handicap.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Au travers de sa mission handicap, menée par un correspondant handicap, le CDG30 vient en appui des collectivités pour développer des politiques inclusives en collaboration étroite avec leurs propres référents handicap.

Missions du service

- Accompagner les collectivités affiliées de moins de 20 agents et leurs agents, dans le maintien dans l'emploi, à travers l'élaboration de plans d'accompagnements personnalisés et la recherche de solutions adaptées aux situations de handicap.
- Animer le réseau des référents handicap et les accompagner dans la mise en place des actions définies par leur collectivité.
- Renforcer et structurer le partenariat avec les acteurs locaux du handicap et de l'emploi.
- Intervenir auprès des élus, DGS, DRH et cadres pour promouvoir une politique inclusive.

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un accompagnement dans le maintien dans l'emploi	773	**815**
↘	Accompagnement des collectivités et/ou agents dans le cadre du dispositif PPR	49	**28**
↘	Jury BOETH	6	**3**

La donnée de l'année

5ème

renouvellement de la convention de partenariat avec le FIPHFP pour une durée de 4 ans à compter du 1er juillet 2025.

Fait marquant

Ce partenariat renouvelé au travers de la signature d'une convention avec le FIPHFP, s'inscrit dans une volonté politique affirmée de promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion des travailleurs en situation de handicap au sein des collectivités territoriales.
Le Centre de Gestion s'engage à mettre en œuvre une série d'action afin de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. En contrepartie, le FIPHFP finance les actions engagées dans le cadre du budget accordé par le Comité Nationale.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Pôle Protection sociale

Service Assurances statutaires

Présentation du service

Le code général de la Fonction Publique prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent. Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG30 garantit les collectivités et établissements publics adhérents des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires en matière de congés de maladie, de congés imputables au service, de maternité ou de décès.

Missions du service

- Mise en place et gestion du contrat retenu pour la période du 2022-2025
- Déclaration des sinistres
- Suivi des dossiers et règlements
- Gestion des contrôles médicaux et expertises
- Assistance aux employeurs adhérents
- Négociation du contrat à venir

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Effectifs des agents CNRACL et IRCANTEC couverts par le contrat	5939	**6148**
↘	Nombre de sinistres déclarés (toute nature)	2572	**2409**
↗	Nombre de jours d'arrêt déclarés (toute nature)	140 445	**141 838**
↗	Montant masse salariale assurée	122 457 353 €	**142 793 501 €**
↗	Nombre de jours d'arrêt déclarés en accident de service / maladie professionnelle	16 664	**24 470**

La donnée de l'année

7921

c'est le nombre de mails traités par le service au cours de l'année 2025

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Fait marquant

La négociation du contrat d'assurance des risques statutaires 2026-2029, dont la procédure de mise en concurrence a rassemblé 316 collectivités et établissement publics.

Partenariat CNRACL et Invalidité

Présentation du service

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des dépôts et Consignation, le CDG30 est le relais de la CNRACL auprès des collectivités affiliées. Il s'agit d'une mission facultative du CDG30, créée en 1986, conformément au Code général de la fonction publique et notamment l'article L 452-4. Le CDG30 assure un rôle de conseil, de contrôle et d'information auprès des employeurs et des agents.

Missions du service

- Gestion de la convention avec la CNRACL,
- Instruction des validations, rétablissements, régularisations de dossiers retraite,
- Séances d'informations aux employeurs,
- Accompagnements Personnalisés Retraite (APR),
- Alimentation des carrières,
- Estimations de pensions
- Liquidation des droits à pension

Tableau de bord

	Donnée	2024	2025
↗	Nombre de liquidations de pensions « normale »	162	**184**
↗	Nombre de liquidations de pension d'invalidité	44	**50**
↗	Nombre de retraites progressives	38	**40**
↘	Nombre d'accompagnements personnalisés retraite (APR)	242	**209**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

La donnée de l'année

289

c'est le nombre de collectivités et établissements publics adhérents au service Partenariat CNRACL et invalidité proposé par le CDG 30

Fait marquant

Accompagnement de proximité des agents par le service Partenariat CNRACL et Invalidité

Le service Partenariat CNRACL et Invalidité a renforcé en 2025 ses actions de proximité en se déplaçant directement auprès des collectivités. La Communauté de communes du Pays Viganais a ainsi bénéficié de l'expertise de deux agents du service, mobilisés pour répondre de manière personnalisée aux interrogations des personnels de la communauté et des communes qui en dépendent. Cette intervention a permis d'apporter un accompagnement concret et individualisé sur les questions liées à la retraite et aux droits CNRACL. Au total, **35 agents ont été reçus** pour des **projections retraite**, bénéficiant d'un diagnostic précis de leur situation et d'un appui dans la compréhension de leur parcours professionnel et des projections en matière de retraite.

Instances Médicales

Présentation du service

Le Conseil médical unique est l'instance consultative territoriale chargée de rendre des avis préalables concernant certaines décisions liées à la santé des agents territoriaux.
Il est compétent pour les agents publics territoriaux exerçant au sein des collectivités et établissements affiliés et non affiliés du Gard.
Le conseil médical se réunit sous deux formes distinctes :
-en formation restreinte, instance consultative chargée d'émettre un avis sur pièces et expertises médicales.
-en formation plénière, instance consultative médicale et paritaire réunissant des représentants de l'administration et du personnel.
Le secrétariat du conseil médical est assuré par le Centre de gestion sous l'autorité du préfet.

Missions du service

- Secrétariat du conseil médical unique (instruction des dossiers, convocation, organisation des séances et établissements des procès-verbaux)
- Demandes d'expertises pour les conseils médicaux restreints
- Gestion des conventions avec les collectivités non affiliées
- La saisine du Conseil Médical Supérieur

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre d'expertises demandées par le conseil médical restreint	504	**517**
↘	Nombre de saisines du conseil médical restreint	538	**485**
↗	Nombre de saisines du conseil médical plénier	273	**338**
↗	Nombre d'avis rendus par le conseil médical restreint	506	**558**
↗	Nombre d'avis rendus par le conseil médical plénier	351	**394**

La donnée de l'année

85

c'est le nombre de saisines enregistrées auprès du conseil médical formation plénière pour motif de mise en retraite pour invalidité.

Service Protection Sociale Complémentaire Prévoyance et Santé

Présentation du service

L'article 2 de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les centres de gestion proposent des conventions de participation pour les risques santé et prévoyance, aux collectivités et établissements publics de leur ressort, afin de les aider à répondre à leur obligation de participation aux contrats de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le CDG30 propose aux collectivités un contrat collectif à adhésion facultative pour le risque prévoyance. Pour le risque santé, chaque employeur a le choix d'adhérer à un contrat collectif à adhésion facultative ou à adhésion obligatoire

Missions du service

- Négociation et mise en place d'une convention de participation pour le risque prévoyance à compter du 01/01/2025
- Négociation et mise en place d'une convention de participation pour le risque santé à compter du 01/01/2026
- Gestion des conventions
- Suivi des adhésions
- Suivi des dossiers d'indemnisation
- Assistance aux employeurs et aux agents adhérents

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Tableau de bord

Données	2025
Nombre de collectivités adhérentes au contrat collectif facultatif prévoyance	**74**
Nombre d'agents couverts par le contrat collectif facultatifs prévoyance	**366**
Nombre d'employeurs ayant donné mandat au CDG pour assurer la mise en concurrence d'un contrat collectif pour le risque santé	**322**
Nombre d'agents et d'ayant droits représentés par ces mandats	**19714**

La donnée de l'année

54

c'est le nombre de réunions / permanences assurées par le service sur l'ensemble du territoire pour présenter le contrat santé aux collectivités et établissements publics du département.

Fait marquant

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de protection sociale complémentaire

Le service a mené la négociation d'un accord local majoritaire dans le cadre de la protection sociale complémentaire permettant de proposer à l'ensemble des employeurs du département ayant mandaté le Centre de Gestion du Gard, un contrat collectif à adhésion obligatoire pour la couverture santé de leurs agents.

Cet accord a fait l'objet de discussions entre les élus siégeant au CST du CDG 30 et l'ensemble des organisations syndicales représentées dans les collectivités et établissements publics du territoire. L'accord local a été approuvé à l'unanimité et constitue le fondement du cahier des charges ayant déterminé les conditions de mise en concurrence du contrat.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Pôle Ressources

Service Paie à Façon

Présentation du service

Créé en 2017, le service de « paie à façon » est une prestation facultative qui permet aux collectivités et établissements publics adhérents de déléguer la gestion de leur paie au CDG 30. Une convention tripartite a ensuite été conclue afin de confier également au CDG 30 la gestion des paies de collectivités de l'Hérault. En constante progression, ce service comptait initialement 9 collectivités et en accompagne 68 en 2025, dont 3 situées dans l'Hérault.

Missions du service

- Assurer le processus de conception et d'élaboration de la paie pour les collectivités et établissements publics adhérents
- Établir des documents liés à la paie : bulletins de salaires et indemnités, états de charges, mandats de paie
- Gérer les cotisations sociales et fiscales
- Mettre à disposition tous les éléments de paie via une plateforme sécurisée
- Transmettre un fichier d'intégration en gestion financière ainsi que d'un fichier de virement à transmettre au trésorier
- Réaliser le dépôt des déclarations sociales nominatives mensuelles (D.S.N.) et intégration des taux du prélèvement à la source
- Transmettre les divers états mensuels sur demande
- Éditer tous les états nécessaires aux déclarations annuelles
- Transmettre les 12 DSN indispensables à l'établissement du RSU

Tableau de bord

	Données	2024	2025
↗	Nombre de collectivités adhérentes	61	**68**
↗	Nombre de bulletins	15225	**18404**

La donnée de l'année

18 404

c'est le nombre de bulletins et indemnités réalisés au cours de l'année.

Fait(s) marquant(s)

L'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts pour le service. Deux nouveaux gestionnaires de paie ont rejoint l'équipe, renforçant ainsi la capacité d'accompagnement des collectivités. Le 21 janvier 2025, le CDG30 a accueilli dans ses

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

locaux l'ensemble des collectivités adhérentes lors d'une première rencontre destinée à présenter le service, échanger sur son fonctionnement et recueillir les besoins du terrain.

Le 13 mai 2025, une convention de partenariat a été signée entre le CDG30 et la Direction départementale des finances publiques du Gard. Cet accord vise notamment à engager une réflexion sur la mise en place d'un processus de travail intégré entre les services de la DDFIP et le service de paie à façon, afin de fiabiliser et moderniser les pratiques de gestion RH et de paie des collectivités adhérentes.

Enfin, en juillet 2025, deux webinaires ainsi que des rendez-vous téléphoniques ont été organisés pour présenter le service aux collectivités du CDG30 et du CDG34, permettant de renforcer l'information et la proximité avec les usagers.

Service "Assistance temporaire"

Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions facultatives, parmi lesquelles figure la mise à disposition de personnel auprès des collectivités, afin d'assurer le remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles, mais également de répondre à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.
Le service d'assistance temporaire (SAT) du CDG30 a été créé par délibération en date du 25 février 1988, sur le fondement de l'ancien article 25-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (désormais codifié à l'article L.452-44 du Code général de la fonction publique).

Missions du service

- Recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Gestion administrative et comptable de l'intégralité des dossier individuels : rédaction des contrats, intégration sur CIRIL, élaboration et calcul de la paie, gestion des absences, gestion et établissement des fins de contrats

Tableau de bord

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

	Données	2024	2025
↘	Nombre d'actes	510	**404**
↘	Nombre d'agents recrutés	308	**165**
↘	Nombre de bulletins de paie	948	**882**
↗	Nombre de collectivités	42	**58**

La donnée de l'année

9

c'est le nombre de nominations stagiaires à la suite d'un CDD via le service

Service informatique

Présentation du service

Le service informatique a pour mission de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité du système d'information du centre de gestion. Il assure la veille technologique afin de répondre aux enjeux des évolutions en la matière.

Missions du service

- Maintenance de l'infrastructure, veille technologique, et mise en œuvre des évolutions techniques
- Maintenance des outils de sauvegarde et maintien de la continuité de service en cas d'incident
- Sensibilisation des services aux bonnes pratiques en termes de gestion et de sécurité informatique
- Accompagnement des services pour l'achat des matériels et applications
- Participation à la communication (publication web, graphisme)
- Aide à la mise en œuvre des évènements (graphisme, scénographie colloques et salons)
- Administration du site internet
- Paramétrage de la téléphonie
- Accompagnement des collectivités sur l'utilisation des outils proposés par le centre de gestion

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

La donnée de l'année

99,9%

c'est le taux de réemploi des ordinateurs de 5 ans et moins.

Faits marquants

Gestion durable du matériel informatique
Dans un souci de développement durable le service informatique est particulièrement attentif au réemploi du matériel et à la lutte contre l'obsolescence. Le matériel utilisé par les agents est de qualité et choisi pour durer. Les ordinateurs sont maintenus en état et réparés plutôt que remplacés.
Leur bonne gestion garantit des performances élevées qui permettent un certain confort d'utilisation et une productivité notable. Les ordinateurs au-delà de 5 ans sont recyclés pour les épreuves des concours et réinstallés avec un système Linux. Ce choix de gestion constitue également un moyen d'économie budgétaire important.

Sécurité et sensibilisation
Dans le cadre de la continuité de la sécurisation du système d'information, 2025 est marqué par la mise en œuvre d'un bastion. C'est une solution de renforcement des accès au système.
La sensibilisation des agents reste une priorité. En effet le facteur humain est primordial en ce qui concerne le risque cyber. Des ateliers réguliers sont organisés afin de maintenir un niveau de sensibilisation élevé. Dans son ensemble le personnel du CDG30 est aujourd'hui très sensible aux enjeux et fait preuve d'une réactivité notable quand il soupçonne une menace.

Déploiement d'une nouvelle solution de messagerie
Mise en œuvre de la nouvelle solution de messagerie/collaboration. Elle est plus sécurisée et favorise le travail en équipe ce qui constitue un facteur supplémentaire d'efficacité du service public rendu par le centre de gestion.

Moyens généraux

Présentation du service

Les Moyens Généraux sont chargés de la gestion des services supports du Centre de Gestion du Gard. Ses missions principales incluent la gestion du service d'accueil physique et téléphonique, du courrier entrant et sortant, les déplacements vers diverses administrations, l'entretien des locaux et des extérieurs, la gestion des stocks de fournitures et de produits ménagers, ainsi que la réception des livraisons et la gestion des déchets. Le service assure également la maintenance du parc automobile et l'encadrement des divers prestataires. Il est aussi responsable du suivi des vérifications périodiques obligatoires des installations techniques, comme les systèmes incendie, les

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

installations électriques et la ventilation. Par ailleurs, il intervient dans l'organisation logistique des événements internes et externes, la surveillance des concours et la gestion des équipements de premiers secours. Le service est composé de quatre agents : un responsable, deux agents techniques et un agent d'accueil, qui est également l'assistant de prévention du Centre de Gestion du Gard.

Missions du service

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion du courrier et courriel
- Gestion des stocks
- Maintenance bâtiment et parc automobile
- Supervision des travaux des entreprises
- Support aux autres services (concours...)

Tableau de bord

	Donnée	2024	2025
↘	Accueil Téléphonique	18284	**~16000**
↗	Accueil Physique	5808	**~6000**
↘	Consommation d'eau	198 m3	**203 m3**
↘	Consommation électrique	120971 kWh	**96147 kWh**

La donnée de l'année

96 147 kWh

pour la première fois depuis sa création, le Centre de Gestion passe sous le seuil symbolique des 100 000 kWh de consommation énergétique annuelle.

Ce résultat témoigne de l'efficacité des investissements engagés en matière de transition énergétique et de sobriété. Rapporté à l'année de référence 2017 (139 940 kWh), il représente une réduction de 43 793 kWh, soit -31,3 % de consommation en huit ans. Le Centre de Gestion poursuit ainsi une trajectoire conforme aux exigences du décret tertiaire, qui impose une réduction de 40 % des consommations d'énergie d'ici 2030.

Faits marquants

Réaménagement du hall d'accueil
Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil, le service a assuré la maîtrise d'œuvre du réaménagement complet du hall du Centre de Gestion, sur la base d'une étude du cabinet Cregut. Les travaux ont mobilisé plusieurs corps de métier (menuiserie, électricité, CVC) et ont été complétés par l'acquisition d'un mobilier adapté.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Ce nouvel aménagement améliore le confort des usagers, renforce la lisibilité et l'accessibilité de l'espace, et valorise l'image institutionnelle du Centre de Gestion.

Sécurisation des accès
Le service a déployé un système de contrôle d'accès par badges électroniques sur l'ensemble des portes menant aux espaces de travail. Ce dispositif permet de sécuriser les agents et les données sensibles, tout en maîtrisant les flux au sein du bâtiment. La technologie badge offre une gestion flexible et réactive des habilitations, en cohérence avec la politique de sécurité des locaux et des systèmes d'information.

Structuration des procédures internes
Un travail transversal de formalisation et de mise à jour des procédures liées au fonctionnement du bâtiment a été engagé : accueil des visiteurs, utilisation des véhicules, contrats de maintenance, matériel, logiciels métiers…
L'objectif est d'uniformiser et sécuriser les pratiques en dotant le service d'un référentiel clair et évolutif. Le classeur de procédures sera présenté à la direction en 2026, témoignant de la structuration et de la maturité organisationnelle du service.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Communication et développement

Présentation

En 2024, afin d'accompagner la stratégie de rayonnement et de développement de l'établissement, la direction générale a proposé au Conseil d'administration la création d'un poste dédié à la communication. Après approbation par le CA fin 2024, le recrutement d'une responsable communication et développement a été engagé et le poste pourvu le 1er avril 2025.

Missions

- Conception et animation de la stratégie de communication et de développement du CDG30.
- Produire et coordonner les supports de communication (rédaction, graphisme, multimédia).
- Gérer et mettre à jour le site internet ; animer le réseau des contributeurs.
- Animer les réseaux sociaux et assurer la veille.
- Piloter l'organisation des événements du CDG30.
- Développer les relations avec les collectivités et les partenaires.

Tableau de bord

Données	2025
Nombre de participants à des temps événementiels hors les murs (colloques, salons, conférences de presse…)	**1200**
Nombre de publications réseaux sociaux (pour chaque réseau) soit en moyenne 3 par semaine	**156**
Nombres de vues • *Facebook : 171 616 vues* • *Instagram : 15 500 vues* • *LinkedIn (Avril à décembre) : 89612*	**+275 000**
Nombre d'abonnés tous réseaux sociaux confondus (Facebook / Instagram / LinkedIn) • *Facebook : 1274 (+185 followers)* • *Instagram : 119 follow (+15)* • *Linkedin : 1573*	**2966**
Nombres d'interactions • *Facebook : 4100* • *Instagram : 328* • *LinkedIn (avril à décembre) : 1818*	**6246**
Parution du journal Comm'Une	**3**

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

La donnée de l'année

7

c'est le nombre de grands événements thématiques organisés en 2025 à destination des élus ou des agents des collectivités.

Faits marquants

Événements liés à la préparation des élections municipales 2026

À l'approche des élections municipales de 2026, le CDG30 a organisé, en partenariat avec l'AMF30, l'AMR30, l'ATD du Gard et l'Établissement public du Pont du Gard, le colloque « Préparer ensemble les défis de demain », s'est tenu le 10 septembre au Pont du Gard. La matinée a rassemblé plus de 200 élus et cadres territoriaux, représentant 130 collectivités et établissements publics. Une autre rencontre organisée le 24 novembre à l'hémicycle de Nîmes Métropole, également en partenariat avec l'ATD du Gard a permis quant à elle de décliner la thématique à l'attention de 140 DGS et Secrétaires de mairie.

Sensibilisation des élus à l'intelligence artificielle

Le CDG30 a organisé, le 11 décembre 2025, trois sessions d'information dédiées à l'intelligence artificielle, à Alès, Uzès et Nîmes. Ces rencontres ont été conçues pour les élus, en tant qu'employeurs publics, afin de les sensibiliser aux enjeux liés du développement de l'IA dans l'action publique locale. Les interventions ont permis de présenter les notions essentielles, les principaux usages envisageables dans les collectivités – notamment en matière de gestion des ressources humaines – ainsi que les précautions éthiques et juridiques à intégrer, en particulier en matière de protection des données.

Démarrage du projet de refonte de la charte graphique et de création du site internet.

L'année a été marquée par une étape structurante pour le CDG30 : le lancement d'une refonte complète du site internet et la mise en place d'une nouvelle identité visuelle. Ce chantier engagé au printemps avait pour objectif de moderniser les outils numériques mis à disposition des collectivités et de renforcer la lisibilité des services proposés. Le pilotage du projet s'est appuyé sur une large mobilisation et un travail en transversalité : enquêtes menées auprès des collectivités et des équipes internes, diagnostic, travaux d'un comité de pilotage, constitution d'un groupe de référents et coordination du prestataire pour le développement du site (confié au CDG82). Pour l'identité visuelle, le processus a été mené avec un prestataire graphiste.

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Contacts

Accueil
cdg30@cdg30.fr

Archives
archives@cdg30.fr

Emploi
emploi@cdg30.fr

CAP et CCP
cap-ccp@cdg30.fr

CNRACL
cnracl@cdg30.fr

Conseil médical unique
cmu@cdg30.fr

Comité social territorial
cst@cdg30.fr

Communication et développement
communication@cdg30.fr

Concours
concours@cdg30.fr

Conseil statutaire
conseil.statutaire@cdg30.fr

Contrat groupe
contrat.groupe@cdg30.fr

Cotisations
compta@cdg30.fr
Service d'affectation temporaire
sat@cdg30.fr

Déontologie laïcité
deontologie.laicite@cdg30.fr

Direction
direction@cdg30.fr

Élections
elections@cdg30.fr

GRH
grh@cdg30.fr

Médecine préventive
medecine.preventive@cdg30.fr

Médiation préalable obligatoire
mediation@cdg30.fr

Moyens généraux
moyens.generaux@cdg30.fr

Mission handicap
handicap@cdg30.fr

Paie à façon
paie@cdg30.fr

Prévention
prevention@cdg30.fr

PRORISQ
prorisq@cdg30.fr

Protection des données
dpd@cdg30.fr

Référente handicap
handicap@cdg30.fr

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard

183 chemin du Mas Coquillard, 30 900 Nîmes
Tél. : 04 66 38 86 86
www.cdg30.fr

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260414-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026